

Commune de Crazannes

DELIBERATIONS

du 3 décembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**

Présents : **11**

Votants : **11**

Pour : **11**

Contre :

Abstention :

Blanc :

Le trois décembre
deux mil vingt à vingt
heures quarante, le
conseil municipal s'est
réuni sous la
présidence de
Madame Marie-Noëlle
MARTIN, Maire, en
séance ordinaire,

Présents : Marie-
Noëlle Martin, Jean
Moreau, Anne-Marie
Morin, Isabelle Barret,
Jacques Busson,
Jean-Luc Mullon,
Jackie Theillout,
Véronique Barbotteau,
Jamy Vallier, Benoît
Hapiot, Colin Marsh.

Absents :

Secrétaire : Jamy
Vallier

Convocation du
27/11/2020

Séance ouverte à
20h40

Commune de Crazannes

NOTE DE SYNTHÈSE

du 3 décembre 2020

Ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2020
2. Adhésion au service confection de la paie du CDG
3. Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents
4. Adhésion au service urbanisme de la CDC Cœur de Saintonge pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
5. Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
6. Etude des différents emprunts
7. Frais de déplacements des élus
8. Désignation de responsables des commissions communales
9. Demande du Foyer Rural pour un abri bouliste
10. Choix d'un nom pour la Galaxie des Pierres levées
11. Commission de contrôle des élections
12. Calendrier des réunions du Conseil Municipal

Adhésion au service confection de la paie du CDG

Le Maire fait part à l'assemblée, du fonctionnement du service "**confection de la paie**" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- confectionner la paie :
 - du personnel permanent,
 - du personnel remplaçant,
 - des élus,
 - des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...),
 - des apprentis,
 - des indemnités de surveillance des instituteurs,
 - des indemnités de conseil des receveurs,
 - des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).
- assurer l'édition :
 - des bulletins de salaire,
 - des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
 - des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),
 - des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFF et IRCANTEC),
- élaborer :
 - la préparation du mandatement,
 - le fichier des virements,

- les états récapitulatifs de fin d'année.
- assurer le transfert des données sociales DADS-U ou DSN.

Le Maire précise que cette prestation, dont les frais d'adhésion s'élèvent à 49 €, est actuellement assurée moyennant une participation de 6,00 €¹ par mois et par bulletin.

La commune a 4 agents et 4 élus soit 6x8 = 48€ par mois soit 576€ par an.

A ce jour, le service prépare plus de 2 820 paies pour 169 collectivités adhérentes.

Participation financière à la protection sociale des agents

Maintien de salaire

Salaire brut des agents de la commune

	P GAUDIN 35h 60 ans	O DAVID 20h 50 ans	B GUYOT 5h30 59 ans	V CHEVALIER 20h 46 ans
traitement brut	1 780 €	1 020 €	280 €	950 €
NBI				40 €
IFSE	50 €	30 €	10 €	160 €
SFT				27 €
TOTAL	1 830 €	1 050 €	290 €	1 150 €

Exemple de cotisation avec une indemnisation à 90 %

indemnités journalières	16,65	6,56	2,64	10,01
indemnités journalières + invalidité	32,03	18,38	5,08	19,25
Décès capital 3 000€	4,95	2,23	3,25	1,45
Total	53,63	27,17	10,97	30,71

Simulation participation communale

				Total pour tous les agents	
35 H	20 H	5,5 H	20 H	par mois	par an
11,00 €	6,29 €	1,73 €	6,29 €	25,30 €	303,60 €
15,00 €	8,57 €	2,36 €	8,57 €	34,50 €	414,00 €
20,00 €	11,43 €	3,14 €	11,43 €	46,00 €	552,00 €
25,00 €	14,29 €	3,93 €	14,29 €	57,50 €	690,00 €
30,00 €	17,14 €	4,71 €	17,14 €	69,00 €	828,00 €

Adhésion au service urbanisme de la CDC Cœur de Saintonge pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Mise à disposition du service urbanisme de la CDC Cœur de Saintonge au profit de la commune dans le cadre de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, délivrés au nom de la commune, en application du Code de l'Urbanisme et notamment de ses articles L410-1 et L422-1.

Instruction des dossiers :

- permis de construire
- permis de démolir
- permis d'aménager
- certificats d'urbanisme
- déclarations préalables

Contrôle de la conformité des travaux : délivrance des attestations de non-contestation de la DAACT

Transfert de la compétence PLU

Début 2017, les Collectivités, du territoire de la CDC Cœur de Saintonge, se sont positionnées contre le transfert de la compétence « **plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** » à la date du 27 mars 2017. Conformément à l'article 136-II de la loi n°2014 -366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), « *Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu* ».

La loi ALUR prévoit également que la question soit de nouveau posée en cette fin d'année (article 136 II 2eme de la loi n°2014 -366 du 24 mars 2014) et, sauf nouvelle opposition, le transfert interviendra automatiquement à compter du 1^{er} janvier 2021. Les collectivités peuvent s'opposer au transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017. Concrètement, les délibérations des conseils municipaux prises en ce sens devront être rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Etude des différents emprunts

Jean Moreau vous enverra mercredi au plus tard un tableau avec les différentes offres.

Frais de déplacements des élus

Suite à la demande d'un élu, le Conseil doit déterminer les frais susceptibles d'être remboursés et un barème de remboursement.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2020
- Adhésion au service confection de la paie du CDG
- Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents
- Adhésion au service urbanisme de la CDC Cœur de Saintonge pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
- Transfert de la compétence "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale"
- Etude des différents emprunts
- Frais de déplacement des élus
- Panier pour les anciens
- Désignation de responsables des commissions communales
- Demande du Foyer Rural pour un abri bouliste
- Choix d'un nom pour la Galaxie des Pierres levées
- Commission de contrôle des élections
- Calendrier des réunions du Conseil Municipal
- Questions diverses

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2020
--

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2020.

Adhésion au service confection de la paie du centre de gestion de la Charente-Maritime

Le Maire fait part à l'assemblée, du fonctionnement du service "confection de la paie" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- confectionner la paie :
 - du personnel permanent,
 - du personnel remplaçant,
 - des élus,
 - des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...),
 - des apprentis,
 - des indemnités de surveillance des instituteurs,
 - des indemnités de conseil des receveurs,
 - des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).
- assurer l'édition :
 - des bulletins de salaire,
 - des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
 - des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),
 - des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFF et IRCANTEC),
- élaborer :
 - la préparation du mandatement,
 - le fichier des virements,
 - les états récapitulatifs de fin d'année.

- assurer le transfert des données sociales DADS-U ou DSN.

Le Maire précise que cette prestation, dont les frais d'adhésion s'élèvent à 49 €, est actuellement assurée moyennant une participation de 6,00 €¹ par mois et par bulletin.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au service de confection de la paie du Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2021
- d'autoriser le Maire à signer la présente convention,
- de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire.

Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Madame le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité pour :

- la Garantie Maintien de Salaire avec la convention de participation du Centre de Gestion de Charente-Maritime, contrat radié au 31/12/2020

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à compter du 1er janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 11 € au prorata du temps de travail à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Délégation de l'instruction des autorisations du droit des sols à la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge

Madame le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme est réalisée par la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge depuis le 1er juillet 2015.

Il est rappelé que le Maire reste compétent pour délivrer, au nom de la commune, les autorisations d'urbanisme à l'exception de celles mentionnées à l'article L.422-2 du code de l'urbanisme qui relèvent du préfet. Aussi, la commune persiste à être le lieu de dépôt unique de toutes les autorisations relatives à l'occupation des sols.

Madame le Maire propose aux membres, de renouveler la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge. A ce titre, Madame le Maire présente la convention de mise à disposition entre le service Urbanisme de la Communauté de Communes et la commune. Cette convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés au nom de la commune,

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, il convient :

- D'approuver la convention avec la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge précisant les modalités administratives et techniques de la mise à disposition dans le domaine de l'instruction des autorisations d'urbanisme prenant effet à la date de transmission au contrôle de légalité pour une durée de 6 ans;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De renouveler la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge.
- D'autoriser le Maire à signer la dite convention.

Transfert de la compétence PLU à la CDC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes (CDC) et Communautés d'Agglomération et prévoit le transfert aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Ce transfert interviendra automatiquement à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi soit le 27 mars 2017.

Toutefois, si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et notamment l'article 136 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de CRAZANNES approuvé le 7 juin 2013 par le Conseil Municipal,

Madame le Maire suggère de s'opposer au transfert de cette compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge car elle constitue une compétence principale et qui permet à la municipalité de déterminer l'organisation du cadre de vie communale en fonction de ses spécificités locales, d'objectifs particuliers en matière de préservation patrimoniale et naturelle ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide:

- De s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge
- De demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

EMPRUNT : Achat du garage Delussy

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acheter le garage de Monsieur Delussy situé en face de la mairie par décision du 21 septembre dernier.

Messieurs Busson et Moreau ont pris contact auprès d'établissements bancaires afin de financer cette opération à hauteur de 13 000 € par le moyen d'un emprunt.

Monsieur Busson présente le résultat de leur recherche :

Banque	Durée année	Taux	Périodicité	Échéance	Annuité	Rbts
Caisse d'Epargne		Taux significativement Plus élevé - (Cf Annexe)				
Crédit Mutuel	5	0,25%	Trimestrielle	654,27	2617,08	13085,4
Crédit Mutuel	5	0,25%	Semestrielle	1308,95	2617,9	13089,5
Crédit Mutuel	5	0,30%	Annuelle	2623,45	2623,45	13117,25
Crédit Mutuel	10	0,51%	Semestrielle	667,54	1335,08	13350,8
Crédit Mutuel	10	0,56%	Annuelle	1340,38	1340,38	13403,8
Crédit Agricole	5	0,60%	Semestrielle	1321,55	2643,1	13215,5
Crédit Agricole	10	0,83%	Semestrielle	678,7	1357,4	13574

Monsieur Busson suggère de retenir le Crédit Mutuel pour une durée de 10 ans à un taux de 0,51 % en échéance semestrielle de 667,54 € avec des frais de dossier de 150.00€ déduits lors du premier déblocage.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour l'achat du garage de Monsieur Delussy d'un montant de 13 000.00 € à taux fixe de 0,51 % pour une durée de 120 mois à échéances semestrielles de 667,54 €
- ✓ autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents s'y rapportant

Frais de déplacement des élus

Le Conseil Municipal décide d'accorder le défraiement des déplacements aux élus

- sur autorisation préalable du maire et des adjoints
- hors département et au-delà des 100km
- sur le barème fiscal en vigueur
- sous réserve de la fourniture de tous les justificatifs

Panier pour les anciens

Madame le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire le repas des aînés n'a pas pu être organisé.

Madame le Maire propose d'offrir une boîte de chocolat ou un panier.

Plusieurs options sont proposées.

Après délibération, Madame le Maire propose que la commission Fêtes et cérémonies se réunisse et propose un projet dans un budget limite de 1 500€.

Désignation des responsables des commissions communales

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal désigne un responsable pour chaque commission communale. Il sera chargé d'animer la commission, envoyer les convocations et faire le compte rendu des réunions et des projets de chaque commission au Conseil Municipal.

BATIMENTS COMMUNAUX : Jean-Luc MULLON,

VOIRIE : Jamy VALLIER,

CIMETIERE : Isabelle BARRET,

URBANISME : Marie-Noëlle MARTIN,

FLEURISSEMENT : Jackie THEILLOUT,

FINANCES : Jacques BUSSON,

CEREMONIES, CEREMONIES ET CULTURE : Benoît HAPIOT,

COMMUNICATION : Colin MARSH,

SECURITE : Jean-Luc MULLON,

ENVIRONNEMENT ECO ENERGIE : Jean MOREAU,

MARCHE ET BOUTIQUE MULTISERVICES : Isabelle BARRET,

GESTION DU PERSONNEL : Anne-Marie MORIN,

Madame le Maire propose la création de la commission Enfance, jeunesse et sport.

A l'unanimité, la **commission Enfance, jeunesse et sport** est créée avec pour membres : Véronique BARBOTTEAU, Benoît HAPIOT, Anne-Marie MORIN, Jackie THEILLOUT. **Véronique BARBOTTEAU** se propose comme responsable de cette commission.

Demande du Foyer Rural pour un abri bouliste

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BUSSON afin qu'il présente la demande du Foyer Rural au Conseil Municipal.

Le Foyer Rural a pour projet de créer un terrain bouliste couvert. Ce lieu pourrait avoir plusieurs fonctions, le Foyer Rural est au début de la réflexion pour ce projet et souhaite associer la mairie.

Madame le Maire propose qu'une réunion avec un membre du Foyer Rural et 2 élus ait lieu afin de définir le projet plus précisément.

Messieurs Jean Moreau et Jean-Luc Mullon représenteront le conseil municipal lors de cette réunion.

Choix d'un nom pour la Galaxie des Pierres Levées

Madame le Maire rappelle que qu'un nom doit être trouvé pour la Galaxie des Pierres levées, les Lapidiales et la Pierre de Crazannes.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec des représentants des différentes structures et du département.

3 choix retenus :

- Via Petra
- Perrissimo
- Petralia

Madame le Maire interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles propositions :

- Pierre de cœur
- Pierre de Crazannes
- la Galaxie des Pierres
- Via Petra
- Destin de Pierres

Le conseil manifeste sa préférence pour **Pierre de Crazannes**

Commission de contrôle des élections

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la mise en place du Répertoire Electoral Unique, une commission de contrôle des élections doit être mise en place après les élections avec un représentant du TGI, un de la Préfecture et un du Conseil Municipal.

Le représentant du Conseil Municipal est pris dans le tableau du Conseil Municipal

Monsieur Benoît Hapiot est désigné pour siéger à la commission de contrôle des élections.

Calendrier des réunions du Conseil Municipal

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées aux 28 janvier, 25 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai et 24 juin.

Questions diverses

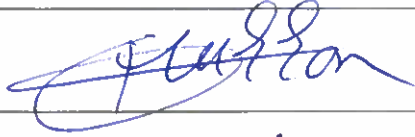
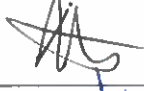
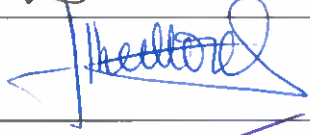
- Monsieur Hapiot informe le Conseil Municipal du projet avec l'école pour la préparation de décorations pour Noël

Fin de la réunion 00h30

Signatures

MARTIN Marie-Noëlle



MOREAU Jean	
BARRET Isabelle	
MULLON Jean-Luc	
BARBOTTEAU Véronique	
BUSSON Jacques	
HAPIOT Benoît	
MORIN Anne-Marie	
THEILLOUT Jackie	
VALLIER Jamy	
MARSH Colin	